

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

**OBJET : Mise en oeuvre du dispositif régional d'observation sociale (DROS) :
Convention liant le département des Bouches-du-Rhône et la caisse
d'allocations familiales (CAF) des Bouches du Rhône**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à la caisse d'allocations familiales des Bouches-du- Rhône une subvention de 14 000 € pour le fonctionnement général du DROS au titre de l'année 2017.

Cette dépense d'un montant de 14 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**